AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-10-69 975298

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE,
LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

Bulletin Technique N° 109 d'Octobre 1969 — 1969-28

LES CHENILLES DE LA NOCTUELLE DES GRAMINEES
(Cirphis unipuncta)

Les Chenilles de la noctuelle des graminées (Cirphis unipuncta) qui ont déjà ravagé, dans le passé, les cultures de maïs et les prairies des Landes et des Basses Pyrénées, ont été signalées dans plusieurs communes pendant le mois d'août. Une nouvelle génération est susceptible d'apparaître en octobre dans les prairies.

En raison des pertes très graves que peuvent occasionner leurs attaques, les agriculteurs sont invités à effectuer, dès maintenant, une surveillance étroite de toutes leurs cultures et à réaliser le plus tôt possible, les traitements qui peuvent s'avérer nécessaires pour limiter les dégâts.

Les Chenilles de la noctuelle des graminées mesurent, à l'état adulte, 3 à 4 centimètres. Dépourvues de poils, de couleur terreuse avec une bande plus ou moins jaunâtre sur le côté, elles s'enroulent sur elles-mêmes dès qu'on les touche.

Elles s'alimentent généralement la nuit et se dissimulent le jour sous les gaines des feuilles pendant leur jeune âge et sous les mottes et divers débris aux stades suivants.

Au bout de 3 à 4 semaines, elles s'enterrent dans la couche superficielle du sol et se transforment en chrysalides qui, après trois semaines environ, donnent naissance à des papillons.

Sous notre climat, deux ou trois générations peuvent se développer de Juillet à novembre.

D'autres noctuelles peuvent également occasionner des dégâts importants aux prairies, au maïs et aux autres cultures. Ces chenilles ont le même mode de vie que Cirphis unipuncta mais elles s'attaquent aussi bien aux légumineuses qu'aux graminées. Elles sont justiciables des mêmes traitements.

LUTTE :

Les appâts empoisonnés à base de son se montrent les plus efficaces pour la destruction des chenilles. Leur emploi est tout particulièrement recommandé sur les prairies et dans les pacages.

Les poudrages et les pulvérisations ne peuvent être utilisés que sur les cultures ou les prairies non pacagées.

Attendre 15 à 21 jours avant de faire consommer les végétaux traités par poudrages ou par pulvérisations.

.../...

.../...

APPÂTS AU SON :

Pour 100 Kgs de son, on peut utiliser au choix :

- ALDRINE : 200 à 400 grammes de matière active
- H.C.H. : 800 à 1.000 grammes de matière active
- LINDANE : 180 à 200 grammes de matière active

Mélanger la poudre au son par pelletage sur une aire propre. Ajouter ensuite la quantité d'eau nécessaire pour obtenir un son "frisé" (il faut environ 50 litres d'eau pour 100 kgs de son).

Les appâts seront distribués de préférence le soir à raison de 30 à 40 kg/hectare.

POUDRAGES ET PULVERISATIONS :

Ils peuvent s'effectuer avec du Lindane ou de l'H.C.H.

C O L Z A

Le CETIOM vient de signaler des accidents de phytotoxicité sur de jeunes plantules de Colza à la suite de traitements de semences avec certains produits à base de Mercure ou de Lindane.

Les dégâts se traduisent par des dépérissements des plantules, les cotylédons deviennent cassants, se nécrosent et les plantes meurent.

Le retournement des surfaces atteintes dans le but de semer des céréales entraine des difficultés si des traitements herbicides ont été effectués au moyen de la Trifluraline.

Dans ce cas, on conseille aux agriculteurs de semer soit du Colza de printemps, soit du Tournesol, soit des Orges de printemps, variétés Rika et Cérès, qui ne sont pas sensibles à l'action de ce désherbant.

Bien que cet herbicide disparaisse en grande partie des sols au cours de l'hiver, il pourrait provoquer sur des plantes sensibles des dégâts non négligeables.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

C. ROUSSEL

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
p.i.

M. LARGE

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX